



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE  
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

**UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, ACCESSIBLE POUR TOUTES  
ET TOUS**

---

Mémoire sur l'état de l'éducation au Québec

**Fédération étudiante collégiale du Québec**

Coordination et correction :

**Julien Boucher, coordonnateur à la recherche**

Recherche, analyse et rédaction :

**Ariane Brisson, vice-présidente**

**Julien Boucher, coordonnateur à la recherche**

**Guillaume Houle, chercheur**

### **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

### **La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national**

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

### **Fédération étudiante collégiale du Québec**

2003, rue Saint-Hubert

Montréal (Québec) H2L 3Z6

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [fecq@fecq.org](mailto:fecq@fecq.org)

## **Table des matières**

<b>MOT DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>ORIENTATION 1 : UNE ÉDUCATION ACCESSIBLE POUR TOUTES ET TOUS.....</b>	<b>6</b>
AXE D'INTERVENTION 1 : L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE AUX ÉTUDES POST-SECONDAIRES .....	7
<i>La nécessité de l'accessibilité géographique aux études collégiales .....</i>	<i>7</i>
<i>La carte des programmes .....</i>	<i>8</i>
<i>Le financement des cégeps.....</i>	<i>10</i>
AXE D'INTERVENTION 2 : L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES POST-SECONDAIRES .....	13
<i>Un régime d'Aide financière aux études accessible et représentatif des besoins .....</i>	<i>13</i>
<i>Les frais au collégial.....</i>	<i>16</i>
<i>Les universités à court de solutions .....</i>	<i>19</i>
<b>ORIENTATION 2 : L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE .....</b>	<b>21</b>
LES CÉGEPS ET L'ÉDUCATION POUR L'INCLUSION .....	21
AXE D'INTERVENTION 1 : LA FORMATION CONTINUE ET LA FORMATION AUX ENTREPRISES .....	23
AXE D'INTERVENTION 2: LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES .....	24
<b>ORIENTATION 3 : DES ÉTABLISSEMENTS PRÈS DE LA COMMUNAUTÉ .....</b>	<b>26</b>
AXE D'INTERVENTION 1 : L'ACCÈS AUX SERVICES .....	26
AXE D'INTERVENTION 2 : LES ÉTUDIANTS, DES CITOYENS.....	27
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>29</b>
<b>RÉSUMÉ DES POSITIONS .....</b>	<b>31</b>
<b>MÉDIAGRAPHIE .....</b>	<b>32</b>

**Mot du président**

*« Si vous croyez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance »*

- Derek Bok

## **Introduction**

L'éducation devrait être la priorité du Québec. Bien que le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS) reçoive déjà la deuxième plus grande enveloppe budgétaire, après le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'éducation n'a toujours pas la place qu'elle devrait occuper. La pérennité de la société québécoise au complet dépend de la place que prend l'éducation. Comme simple exemple, un des problèmes du système de santé est le manque d'infirmières et d'infirmiers. Nul besoin d'expliquer que ces infirmières et ces infirmiers sont formés dans nos cégeps et dans nos universités, et qu'il faut rendre ces programmes le plus accessible possible.

L'éducation n'est pas qu'en lien avec la santé. Prenons pour exemple le Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Le ministère parle souvent d'insertion à l'emploi. Or, la solution dépasse de loin la simple insertion à l'emploi. Il est important de permettre à la population d'accéder, ou de retourner aux études afin de développer des compétences dans un domaine intéressant et stimulant pour les personnes concernées. Le même ministère est interpellé lors d'une crise économique, particulièrement lorsqu'un secteur économique précis est touché. Plusieurs adultes doivent alors retourner aux études afin de réorienter leur carrière. Encore une fois, l'éducation est une solution.

Lorsqu'on traite de développement social, culturel et économique d'une région, lorsqu'on traite d'occupation dynamique du territoire, on ne peut passer à côté du réseau collégial, et même du réseau des Universités du Québec. L'éducation accessible sur l'ensemble du territoire québécois à permis, et permet encore, de revitaliser les régions du Québec, d'assurer leur pérennité en évitant l'exode des jeunes vers les grands centres. Le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) est donc concerné.

Investir dans l'éducation, donc, c'est investir dans l'ensemble de la société. Investir dans l'éducation, c'est bâtir un Québec fort, c'est assurer un avenir aux jeunes, alors que les emplois créés nécessitent de plus en plus de spécialisation. Le développement du système québécois d'éducation doit se faire de façon systémique, en collaboration avec tous les ministères. C'est de cette manière qu'est rédigé le présent mémoire. Divisé en trois grandes orientations, chacune divisée en deux axes d'interventions, ce mémoire présente les priorités de la Fédération pour assurer un réseau de l'éducation fort, et assurer au Québec d'avoir le pouvoir de ces ambitions.

## **Orientation 1 : Une éducation accessible pour toutes et tous**

L'accès aux études post-secondaires est sans aucun doute l'orientation la plus importante dans le cadre du présent mémoire. Effectivement, lorsqu'on souhaite traiter de l'éducation tout au long de la vie, on ne peut nier l'importance que cette éducation soit à la portée de toutes et tous. Autrement dit, c'est s'assurer que toute personne ayant les capacités et le désir de poursuivre des études puisse le faire, peu importe la grosseur de son portefeuille. C'est ce que l'on a appelé la démocratisation de l'éducation. Et c'est avec cette démocratisation que l'on permettra à toutes les citoyennes et à tous les citoyens du Québec de se réaliser pleinement, d'atteindre leur plein potentiel, d'être des citoyennes et des citoyens qui participent à construire un Québec plus fort. L'éducation doit être perçue non simplement comme un droit, mais comme une nécessité pour faire évoluer notre société.

Aux yeux de la Fédération, un État ambitieux comme l'est le Québec se doit d'avoir des citoyennes et des citoyens éduqués, surtout dans le contexte actuel de mondialisation des marchés. Effectivement, depuis déjà plusieurs années, la province tourne son économie vers une économie du savoir, et les emplois qui sont créés nécessitent une main-d'oeuvre qualifiée. Le Québec a besoin de techniciennes, de techniciens, de professionnelles et de professionnels. Voilà une autre raison d'assurer l'accessibilité aux études.

La FECQ a dénombré trois grands obstacles à l'accès aux bancs d'écoles : les obstacles de nature géographique, les obstacles de nature financière et les obstacles de nature sociale. Les deux premiers obstacles seront traités en détail dans le présent document, divisés en deux axes d'intervention distincts. En ce qui concerne le troisième élément, soit les obstacles de nature sociale, aucune proposition ne sera apportée. Par contre, il semble incontournable pour la Fédération que d'en souligner ici l'importance.

Bien qu'il n'y ait aucun écart entre les étudiantes et les étudiants provenant de familles du premier et du cinquième quintile de revenu pour ce qui est de l'accessibilité au niveau collégial, l'éducation postsecondaire demeure moins accessible pour les jeunes en provenance de familles moins fortunées. La raison est simple : ces jeunes sont moins persévérants au secondaire. Dans un rapport d'étude du MELS, on constate que dans 40 % des cas, les jeunes décrocheurs proviennent du milieu économique le plus faible<sup>1</sup>.

Dans une étude datée de 1968 intitulée *Le lieu de l'homme*, Fernand Dumont apporte les notions de culture première et de culture seconde. La culture première serait donnée par le milieu d'origine et représenterait donc la culture environnante, tandis que la culture seconde serait plutôt associée aux arts, à la littérature, aux disciplines universitaires en général, et serait donc la culture du savoir. Selon son étude, plus une famille est à l'aise financièrement, moins il y a d'écart entre la culture première et la culture seconde, permettant un meilleur accès au savoir, il serait conséquemment plus facile pour les jeunes des familles aisées de mieux réussir globalement à l'école.

---

<sup>1</sup> SAYSSET, Valérie, *Décrochage et retard scolaires, caractéristiques des élèves à l'âge de 15 ans – Analyse des données québécoises recueillies dans le cadre du projet PISA/EJET*, MELS, 2007, p.8.

Aussi, la question de persévérance scolaire ne serait pas directement liée aux conditions économiques d'une famille, mais bien aux conditions sociales. À titre d'exemple, les jeunes ayant déjà décrochés disent à 41% ne participer que « peu » à des activités et sorties culturelles par rapport à 22% chez les jeunes étant à jour dans leurs études<sup>2</sup>. Par contre, il faut prendre en considération qu'il est probablement plus difficile pour une famille moins bien nantie de financer de telles sorties et activités.

La question de la perception est également primordiale. Les jeunes dont les parents ne sont pas allés à l'université ont moins tendance à vouloir y aller eux-mêmes. La question de la perception des frais est également intéressante : les jeunes de milieux économiques plus faibles et les jeunes dont les parents ne sont pas allés à l'université ont tendance à surévaluer les coûts des études post-secondaire, tout autant qu'ils surestiment le niveau d'endettement.

Le réseau collégial a néanmoins grandement aidé à réduire l'écart dans l'accessibilité aux études supérieures, tant sur le plan financier que géographique. Effectivement, tant la gratuité scolaire au cégep que la présence du réseau sur l'ensemble du vaste territoire Québécois ont eu des effets bénéfiques pour une meilleure démocratisation de l'éducation. Notons tout de même que les jeunes de milieux modestes choisissent davantage les études techniques que les autres, qui optent plutôt pour les études préuniversitaires<sup>3</sup>. Le problème ne réside pas dans le choix d'effectuer un programme technique, bien au contraire. Par contre, cette donnée laisse croire que les jeunes de milieux moins nantis ont moins l'ambition d'accéder à l'université.

### **Axe d'intervention 1 : L'accessibilité géographique aux études post-secondaires**

#### La nécessité de l'accessibilité géographique aux études collégiales

En 1967, il y a déjà 40 ans, les cégeps étaient créés afin de répondre à un besoin d'accès équitable aux études supérieures et d'hausser le niveau de scolarité des Québécoises et des Québécois. C'est ce qu'on a appelé la démocratisation des études supérieures.

Cette problématique d'accès aux études a principalement été soulevée par le rapport Parent, mais cette difficulté ne se situe pas exclusivement au niveau financier, comme nous pourrions le croire, mais aussi au niveau géographique. C'est pourquoi le réseau public des cégeps a été déployé un peu partout au Québec. Les jeunes de Sept-Iles et de Rouyn-Noranda, par exemple, peuvent maintenant accéder aux études post-secondaires sans avoir besoin de quitter leur région. La FECQ est fortement en faveur de cette accessibilité géographique et s'oppose à la fermeture d'institutions. Il faut que l'éducation post-secondaire soit accessible pour toutes et tous, peu importe leur région d'origine et la région où elles ou ils demeurent, puisque, aujourd'hui, l'éducation de nos jeunes est le prélude de la société de demain.

Si, par exemple, un gouvernement venait à fermer le Cégep de Baie-Comeau, les étudiantes et les étudiants dudit cégep devraient parcourir 230 kilomètres pour se rendre à Sept-Iles ou traverser le fleuve Saint-Laurent pendant deux heures et demi sur un traversier afin de se rendre à Matane

---

<sup>2</sup> SAYSSET, Valérie, *Décrochage et retard scolaires, caractéristiques des élèves à l'âge de 15 ans – Analyse des données québécoises recueillies dans le cadre du projet PISA/EJET*, MELS, 2007, p.9.

<sup>3</sup> VIGNEAU, Paul, *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, CCAFE, mai 2004, p.4.

pour poursuivre leurs études. Cela ne représente pas uniquement une inéquité importante, mais également une entrave majeure à l'accessibilité aux études post-secondaires. La fermeture d'institutions serait un désaveu du rapport Parent et de la mission des cégeps, puisqu'il s'agirait de consciemment réduire le niveau de scolarisation des Québécoises et Québécois et d'empêcher des jeunes d'étudier. Afin de concrétiser les conséquences de fermer un établissement collégial, reprenons les propos de Marc Frenette, qui a établi que « [I]es étudiants qui ont à franchir plus que la distance de navettage (80 km) pour fréquenter le collège ont 37 % moins de chances de s'inscrire aux études collégiales. »<sup>4</sup>

Au-delà de ces conséquences déjà très importantes, fermer une institution collégiale en région éloignée signifie également un risque accru et inquiétant que la région se dévitalise complètement, jusqu'à sa fermeture, pour ainsi dire. Il est non seulement vital pour la qualité du système d'éducation québécois que les institutions demeurent toutes ouvertes, mais c'est la société entière qui, à long terme, sera tributaire de cette inaccessibilité aux études collégiales. Encore faut-il que l'offre de formation soit diversifiée et en santé, puisque la survie d'un établissement passe d'abord par les programmes offerts. Il faut donc assurer la diversité des programmes dans les cégeps et garder tous les institutions ouvertes.

L'accessibilité géographique aux études post-secondaires ne concerne toutefois pas uniquement la présence d'un établissement dans sa région, il s'agit également de pouvoir se rendre physiquement à son cégep. Le moyen de transport idéal pour celles et ceux habitant à une certaine distance du cégep est le transport en commun. Dans plusieurs régions du Québec, cependant, le transport en commun est soit inadapté aux horaires scolaires, trop coûteux ou quasi-inexistant. La voiture représente non seulement une pollution bien connue, mais également d'importants coûts. Une automobiliste ou un automobiliste doit acheter la voiture, l'entretenir, défrayer les coûts de réparation, payer les assurances et le permis de conduire, y mettre régulièrement de l'essence, payer la vignette de stationnement exigée par le cégep ou la municipalité, payer les contraventions ou parcomètres lorsque tel est le cas, etc. La voiture est, pour certaines étudiantes et certains étudiants, un luxe qu'ils peuvent difficilement se permettre.

Il faut donc que le transport en commun dans les municipalités se développe en tenant compte de la population étudiante, ce qui implique avoir des trajets et des horaires concordants avec les besoins étudiants de même qu'offrir des tarifs préférentiels pour étudiantes et étudiants. La FECQ croit qu'il est primordial de mettre en place un service de transports en commun dans toutes les régions du Québec où il n'y en a pas et que ce service prenne en compte les besoins des étudiants.

### La carte des programmes

La proximité entre certains établissements collégiaux entraîne parfois une compétition en ce qui concerne le pouvoir d'attrait des différents programmes. Il y a parfois des doublons importants de programmes entre des établissements dans la même région administrative, et parfois physiquement très près. Un excellent exemple est celui des cégeps de Jonquière et de Chicoutimi qui, malgré les quelques 18 kilomètres qui les séparent, offrent tous les deux le

---

<sup>4</sup> Marc Frenette. Accès au collège et à l'université : Est-ce que la distance importe?, Statistiques Canada, Ottawa, juin 2003, p.2



programme technique de Technologie de l'électronique de même que Techniques administratives.<sup>5</sup> Même problématique en Mauricie : les deux cégeps, de Trois-Rivières et de Shawinigan, séparés par environ 35 kilomètres, offrent tous deux la Technique de génie mécanique et celle de Technologie de l'électronique.<sup>6</sup>

Le problème n'est pas la double offre davantage que la population étudiante inscrite à ces programmes. En date de 2006, le programme de Technologie de l'électronique était sous le seuil de viabilité (moins de soixante étudiants) à Chicoutimi alors qu'il était offert à Jonquière. Les techniques administratives des deux cégeps étaient quant à elles très près d'être sous ce seuil en 2006. En ce qui concerne la Mauricie, les deux techniques, celles de Génie mécanique et de Technologie de l'électronique, sont en difficulté à Shawinigan (moins de 45 étudiants) alors qu'ils sont en bonne santé à Trois-Rivières. Il est permis de croire que de réaménager la carte des programmes de façon globale pourrait permettre d'éviter de tels dédoublements.

Pour toutes ces raisons, la FECQ s'oppose à la décentralisation des responsabilités de gestion de la carte des programmes, puisque seul un acteur central peut veiller à ce que les incongruités et les dédoublements soit évités.

Chaque région administrative du Québec possède son identité propre, notamment en ce qui a trait à ses particularités socioéconomiques et géographiques. Au-delà des programmes de Sciences Humaines et de Sciences de la Nature, qui sont offerts partout au Québec, certains programmes spécifiques à la région, plus souvent qu'autrement techniques, peuvent permettre la rétention des jeunes de la région ou attirer des étudiants venus d'ailleurs. Ces programmes peuvent donc prévenir, ralentir ou stopper la dévitalisation d'une région. Ne pensons qu'au programme technique Tourisme d'aventure, à Gaspé, qui est devenu l'attrait principal du cégep. Les programmes d'Écologie appliquée et d'Éco biologie, au Cégep de La Pocatière, attirent également des jeunes d'un peu partout.

Ces programmes spécifiques s'inscrivent dans ce qu'on appelle les créneaux d'excellence. Chaque région administrative possède au moins quatre à cinq secteurs d'activité dans lesquels elle est soit leader, coleader, associée, émergente ou en évaluation. Ces créneaux et ces catégories de créneaux n'apparaissent pas de nul part. En effet, quelques exemples récents de créneaux nous viennent en tête : Silicon Valley et l'informatique, Détroit et l'automobile, Las Vegas et le jeu, etc. Ce phénomène est celui des grappes industrielles, qui sont devenues une condition essentielle du développement économique un peu partout dans le monde. Il s'agit donc de se distinguer, d'exploiter un secteur économique au maximum et d'en faire sa marque de commerce.

Plus localement, au niveau québécois, c'est dans le cadre du projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement), qui « vise à construire un système productif régional compétitif sur le plan nord-américain et mondial dans chacune des régions du Québec, par l'identification de créneaux d'excellence, qui pourront devenir leur image de marque. », que les

---

<sup>5</sup> Laurent Viau. *Baisse d'effectif au collégial et carte des programmes*, FECQ, Montréal. 2006, p.33

<sup>6</sup> *Ibidem*, p.42

créneaux sont identifiés et catégorisés.<sup>7</sup> Un financement spécial, découlant d'une entente entre les CRÉ, la SGF et le MDEIE, est octroyé pour identifier et développer ces créneaux.

Par exemple, en Abitibi-Témiscamingue, les créneaux sont les suivants : techno-mines souterraines, systèmes de construction en bois, ressources hydriques et bœuf à l'herbe. La région, dans les deux premier créneaux, est associée, ce qui signifie que son expertise est complémentaire avec le créneau d'autres régions. En ce qui concerne le troisième, elle est en évaluation alors que le bœuf à l'herbe, dernier créneau, est émergent en Abitibi-Témiscamingue.<sup>8</sup> En Gaspésie-Iles-de-la-Madelaine, quatre créneaux ont été identifiés : récréotourisme (leader), ressources, sciences et technologies marine (coleader), éolien (émergent) et industrie forestière (coleader).<sup>9</sup> Ces créneaux sont soit différents, soit complémentaires, ce qui fait en sorte que deux régions administratives peuvent développer leurs programmes, parfois même qui leur sont propres, sans nuire au développement d'autres régions au Québec.

Malheureusement, peu de régions possèdent un nombre suffisant de programmes offerts en lien avec tous leurs créneaux d'excellence. Le développement de futurs programmes devra donc rapidement se faire en ce sens. La FECQ croit qu'il est primordial que la carte des programmes soit aménagée pour favoriser le développement de créneaux exclusifs, très rares ou rares, surtout dans les cégeps situés dans les régions-ressources, tout en préservant les programmes de formation nécessaires à toutes les régions, c'est-à-dire généralement les programmes d'études pré-universitaires et les techniques humaines.

### Le financement des cégeps

Le problème principal des cégeps en région est cependant au niveau du financement. Auparavant, les cégeps étaient financés selon le nombre de groupes formés, ce qui accommodait bien davantage les établissements en difficulté, qui recevaient le même financement pour un groupe de quinze élèves que les établissements qui avaient le luxe de former des groupes d'une trentaine d'élèves. Or, la réforme Robillard a mis la hache dans ce mode de financement, ce qui a créé le problème que nous connaissons : des établissements collégiaux au bord du démantèlement et, conséquemment, un réseau collégial public en danger. Rappelons l'importance parfois négligée des cégeps : former des techniciennes et des techniciens de même que préparer des futures professionnelles et professionnels pour l'université. Ce sont ces emplois spécialisés, du nombre de 210 000, dont le Québec aura besoin dès 2012.

Le calcul selon la formule PES (période/étudiant/semaine), qui finance les établissements par nombre d'heures d'enseignement et par étudiant, prend à peine en compte les besoins financiers réels des établissements. Au niveau de la masse salariale enseignante, dépense principale du FABES (mode de financement des cégeps), il n'y a strictement aucune différence entre les coûts

---

<sup>7</sup> *Ibidem*, p.17

<sup>8</sup> *Ibidem*, p.57

<sup>9</sup> *Ibidem*, p.67

pour un groupe de quinze élèves et pour un groupe de trente élèves. Or, puisque le financement est dorénavant par élève, les établissements en baisses d'effectifs sont étouffés dans les ressources financières leur étant accordées.

Au niveau du financement, d'autres problématiques doivent être soulevées. Les seuils de viabilité et de difficulté, comme nous l'avons vu, sont communs à tous les établissements et les programmes. Il faudrait cependant instaurer des seuils propres à chaque programme. Certains programmes vont plafonner de façon presque automatique en deçà du seuil de difficulté des quarante-cinq étudiants. Ces programmes sont cependant nécessaires à maintenir dans certaines régions puisque la région a besoin, par exemple, de la vingtaine de diplômés en Technique de l'informatique. Il faut donc établir des seuils spécifiques.

En ce moment, on calcule que le bassin de recrutement d'un cégep est de 150 kilomètres à la ronde. Cette idée du bassin de recrutement touche cependant uniquement les sept régions-ressources de même que Chaudière-Appalaches. Plusieurs cégeps partagent un même bassin de recrutement. Or, il faudrait aller plus loin dans la considération du bassin de recrutement. Dans un même bassin, par exemple, il est profondément inexact de croire que le programme de Technique de communication dans les médias de Jonquière a potentiellement la même besoin géographique de répondre à un certain nombre d'emplois à combler que Sciences Humaines. Le bassin de recrutement de ce programme d'études techniques, compte-tenu de sa forte spécialisation, est beaucoup plus large que celui de Sciences Humaines. Il faudrait donc, à l'instar des seuils de viabilité et de difficulté, relativiser le bassin de recrutement et en établir des spécifiques en fonction de la réalité de chaque programme.

La problématique des bassins de recrutement est plus complexe cependant. En effet, l'annexe budgétaire S026, nommée « Consolidation de l'offre de formation », prévoit un financement spécifique pour garder en vie certains programmes techniques sous le seuil de difficulté. Cette annexe prévoit que l'aide est accordée à un programme exclusivement si ce dernier bénéficie de la seule autorisation pour le programme dans le bassin de recrutement, ce qui signifie que dans le cas des dédoublements que nous avons vu en Mauricie et au Saguenay-Lac-St-Jean ou, pis encore, dans le cas des cégeps de Baie-Comeau et de Matane, un programme en difficulté ne peut bénéficier de l'aide à cause du dédoublement, ce qui a ultimement pour conséquence de nuire aux deux programmes, alors que le programme en difficulté parmi les deux devrait pouvoir bénéficier de l'aide. C'est pourquoi il faut revoir les détails des bassins de recrutement et les fixer selon les programmes.

Un autre problème majeur qui touche de plein fouet la carte des programmes et les fluctuations d'effectifs est celui de la lutte publicitaire entre les établissements collégiaux. Ce problème est particulièrement présent dans les centres urbains où il y a plusieurs cégeps, c'est-à-dire Québec et Montréal, en raison de la proximité des établissements.

Présentement, chaque cégep est responsable de la promotion de ses programmes et des budgets importants sont alloués à la promotion des programmes, des services, et du campus. Il s'agit *grosso modo* d'une course pour savoir quel établissement attirera le plus de futurs étudiantes et de

futurs étudiants. Cette lutte publicitaire est un enjeu de taille pour les cégeps publics, qui se développent en institutions concurrentes plutôt qu'en réseau.<sup>10</sup>

Un autre pan de cette problématique touche directement la dévitalisation des régions et de leurs cégeps. La lutte publicitaire excessivement forte que se livrent de façon particulière les établissements montréalais a pour but d'accélérer les baisses d'effectifs des cégeps en régions périphériques. En effet, ces établissements en difficulté n'ont pas les moyens d'investir suffisamment en publicité afin de pouvoir espérer concurrencer les cégeps de Montréal.

La FECQ s'oppose à toute concurrence entre les établissements collégiaux. La promotion des cégeps devrait être réglementée de façon équitable pour tous, afin que les cégeps en difficulté puissent respirer et que les sommes investies en publicité soient utilisées pour la mission pédagogique du collège, ce qui est somme toute plus souhaitable.

Au niveau du financement directement, il faut une réforme en profondeur du mode de financement des cégeps, à commencer par les ressources pour l'enseignement (le E du FABES). Il faut aussi accorder davantage de ressources financières en fonction de la situation géographique particulière de plusieurs établissements collégiaux en régions éloignées. Il est anormal qu'une enveloppe budgétaire découlant du financement spécifique (S du FABES), nous parlons ici de l'enveloppe S026, vienne palier aux lacunes de financement d'une autre composante, celle de l'enseignement. Une réforme du FABES permettrait de régler ces différents problèmes.

La formule de financement des cégeps devrait être révisée de façon à garantir l'accessibilité géographique aux études collégiales ainsi que le développement du réseau sur l'ensemble du territoire. Les besoins minimaux du personnel enseignant, il est essentiel de le répéter, doivent être pris en compte afin d'assurer la pérennité des programmes et de la diversité de l'offre de formation partout au Québec.

Le financement manquant au personnel enseignant pourrait venir des sommes économisées par l'État à la suite d'une baisse de fréquentation, calculée de façon rétroactive. La FECQ croit fermement que la formule de financement des collèges doit être révisée afin de tenir compte de l'évolution divergente des besoins de chaque cégeps depuis le début des années 1990.

Ultimement, il faut que l'éducation post-secondaire soit géographiquement accessible à quiconque veut étudier. Financer l'éducation est un investissement sûr pour le Québec.

#### Recommandation 1

**La FECQ prône que soit réformé la gestion de l'offre de formation ainsi que le financement des établissements collégiaux en vue d'assurer l'accessibilité à une éducation collégiale de qualité sur l'ensemble du territoire québécois.**

---

<sup>10</sup> Benoît Bhérier-Simard. *L'accessibilité géographique aux études collégiales*, FECQ, Montréal, 2007, p.72

## **Axe d'intervention 2 : L'accessibilité financière aux études post-secondaires**

### Un régime d'Aide financière aux études accessible et représentatif des besoins

La première étape pour un réseau de l'éducation accessible au niveau postsecondaire, c'est un régime d'aide financière adéquat, adapté aux réels besoins des étudiantes et des étudiants. Qu'il y ait ou non une réelle gratuité scolaire, il est nécessaire d'avoir un programme d'aide financière aux études, puisque le coût des études dépasse largement celui des frais de scolarité. En effet, les étudiantes et les étudiants doivent bien souvent payer leurs livres, leur logement, leur vêtements, leur transport, leur nourriture... Bref, ils doivent assumer le coût de la vie.

Pour que l'aide accordée soit cohérente avec les besoins des étudiantes et des étudiants, une étude approfondie sur la situation économique de ceux-ci est nécessaire. La FECQ demande notamment que le MELS détaille davantage les différents indicateurs de l'éducation en fonction des conditions socioéconomiques des étudiantes et des étudiants, afin de mieux comprendre la problématique de l'accessibilité. En ce sens, la création d'une institution de recherche gouvernementale distincte de l'Aide financière aux études ayant pour mission de se pencher sur les enjeux touchant l'accessibilité aux études et le système d'AFE serait nécessaire.

#### *Accessibilité au programme*

L'Aide financière ne doit pas se limiter à être cohérente avec les besoins des étudiantes et des étudiants, en leur accordant une aide adéquate, mais elle doit également être accessible. Effectivement, pour une réelle accessibilité financière aux études, personne ne doit être oublié et se retrouver à glisser « entre les craques du plancher ».

Par exemple, pour la durée d'admissibilité au programme d'Aide financière, la Fédération demande qu'elle passe à 18 mois de plus que la durée normale d'un programme d'études, pour ainsi prendre en compte le choix, ou même la nécessité qu'on certaines étudiantes et certains étudiants de prolonger leurs études. Les raisons sont multiples, on peut nommer les obligations familiales ou encore certaines difficultés d'apprentissage.

Pour aider au financement de l'accessibilité au programme, le MELS devrait notamment réinvestir toutes les sommes économisées suite à une baisse de demandes d'aide.

#### L'aspect contributif du programme

Le programme d'AFE étant d'abord contributif, c'est à dire que l'on prend en compte la capacité de l'étudiante ou de l'étudiant de financer son projet d'études, le calcul de la contribution est très important pour l'accès au programme même.

La première contribution considérée est celle des parents de l'étudiante ou de l'étudiant. En fait, pour être considéré autonome, la personne doit être mariée, avoir un enfant, avoir quitter le domicile familial depuis au moins deux ans sans avoir été aux études à temps plein ou encore avoir cumulé un minimum de 90 crédits universitaires. Or, les études du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études démontrent que le seuil de revenu à partir duquel les parents

sont appelés à contribuer financièrement aux études de leurs enfants est d'environ 30 000\$ brut par année. Une fois ce seuil atteint, on commence à réduire l'aide financière accordée à l'étudiante ou à l'étudiant en faisant la demande. C'est la classe moyenne inférieure qui est le plus touchée. La FECQ demande que ce seuil passe à 45 000\$, ce qui serait beaucoup plus représentatif de la réelle capacité des parents à payer. Dans le même ordre d'idée, les paliers de contribution et d'exemptions qui permettent le calcul de la contribution parentale devraient être automatiquement indexés au coût de la vie.

Aussi, le programme prévoit que l'étudiante ou l'étudiant puisse travailler pendant l'été, le salaire reçu par ce dernier pendant l'été n'est pas pris en compte lors du calcul de la contribution. Or, le montant permis pour l'emploi d'été est complètement déconnecté de la réalité. En fait, l'augmentation du salaire minimum n'a pas été prise en compte. Présentement, l'étudiante ou l'étudiant peut accumuler 1 110\$ de revenus brut pendant l'été, ce qui équivaut à un taux horaire de 6,93\$ pour 40 heures travaillées par semaine. C'est l'équivalent du salaire minimum de 1998 ! Il s'agit encore une fois d'une incohérence avec la réalité que vivent les étudiantes et les étudiants. C'est pourquoi la FECQ demande le rajustement automatique du revenu non calculé dans la contribution étudiantes en fonction du salaire minimum en vigueur.

#### L'aspect supplétif du programme

Une fois la contribution calculée, on évalue les besoins de l'étudiante ou de l'étudiant en fonction des dépenses admises dans le calcul (transport, vêtements, logement, nourriture et loisirs). Ce paramètre joue sur la qualité de vie des étudiantes et des étudiants, et également sur l'accès au programme.

Les montants des dépenses admises n'ont été indexés que 9 fois depuis 1994. Comme exemple concret pour imager cette problématique, le programme calcule présentement que les étudiantes et étudiants n'ont besoin que de 7\$ par jour pour manger, ce qui est nettement inférieur aux réels besoins. Les étudiantes et les étudiants se retrouvent donc avec une aide inadéquate, et l'on réduit l'accès au programme d'année en année. La Fédération demande non seulement que le Règlement sur l'Aide financière aux études prévoit l'indexation automatique par rapport à l'Indice des prix à la consommation (IPC) des dépenses admises du programme, mais également une bonification des dépenses admises afin de compenser pour les années de non-indexation.

Afin que les dépenses admises représentent davantage les besoins des étudiantes et des étudiants, certaines dépenses devrait être ajoutées. Par exemple, les frais pour les soins dentaires, qui représentent une réelle nécessité en matière de santé étudiante, devraient être des dépenses admises. Il en va de même pour les frais de l'assurance médicaments.

Certains programmes d'études demandent des dépenses particulières. Par exemple, les étudiantes et les étudiants effectuant un stage non-rémunéré doivent souvent déboursier davantage que les autres étudiantes et étudiants, puisqu'elles et ils ont davantage de déplacement à effectuer. Aussi, l'achat de matériel spécialisé est obligatoire dans plusieurs programmes et ces frais sont souvent très élevés. Prenons l'exemple des programmes de soins infirmiers, dans lequel les étudiantes et les étudiants doivent se procurer de nombreux volumes dispendieux, en plus de vêtements spéciaux pour leurs stages, et de matériel spécialisé (thermomètre, stéthoscope...). Ces divers

frais devraient être pris en compte dans le calcul des dépenses. Le montant accordé serait alors variable et dépendrait du programme d'étude.

### *Conciliation études/famille*

Plusieurs étudiantes et étudiants sont également parents. Il ne s'agit pas seulement de concilier travail et études, mais également la famille. Pourtant, l'actuel programme d'AFE ne prend pas totalement en compte cette réalité.

Par exemple, le paramètre « logement » du programme ne tient actuellement pas compte du fait qu'une étudiante ou qu'un étudiant parent a des besoins locatifs bien différents, puisqu'ils nécessitent plus de pièces et de chambres. C'est pourquoi la FECQ demande que ce paramètre soit bonifié dans le cas des parents étudiants.

Aussi, bien que les pensions alimentaires destinées aux enfants, versées par l'ancienne conjointe ou l'ancien conjoint, ne soient plus considérées comme un revenu pour l'impôt provincial et pour l'impôt fédéral pour le parent à charge depuis plus de 10 ans suite à une décision de la cour Suprême, ces pensions sont toujours considérées comme tel lors d'une demande d'aide financière aux études<sup>11</sup>. Cette situation est inacceptable, cela revient à détourner les pensions pourtant dédiées aux enfants. La FECQ demande donc que les pensions alimentaires pour enfant ne soient plus comptabilisées dans la contribution étudiante.

Finalement, les montants accordés par le programme sont rarement le reflet des besoins réels, et cette problématique touche particulièrement les étudiantes et les étudiants parents. En fait, mis à part les frais de garderie, avec un montant accordé respectant le coût de 7\$ par jour, montant indexé automatiquement advenant une augmentation de ce coût, aucune indexation n'est automatique. Or, les étudiantes et les étudiants parents ont plusieurs bouches à nourrir, plusieurs personnes à vêtir. Les enfants ont le droit fondamental d'être logés, nourris et vêtus adéquatement, et ce peut importe le statut social ou économique du parent. La Fédération demande donc l'augmentation des montants accordés pour les frais de subsistance pour enfants ainsi que pour les frais supplémentaires pour les chefs de familles monoparentales.

### *Endettement*

L'endettement étudiant représente notamment un frein à l'accessibilité aux études, au sens où plusieurs craignent l'endettement<sup>12</sup>, mais il représente surtout un frein aux projets de vie à la sortie des études. Effectivement, une personne qui termine ses études avec une dette est beaucoup moins en mesure d'acheter une résidence, de démarer une entreprise ou de faire le choix d'avoir des enfants. Ce n'est donc pas seulement la personne directement concernée qui vit les effets de sa dette, mais bien toute la société. De plus, on note une certaine injustice, puisque celles et ceux en provenance de milieux plus aisés finissent leurs études sans dettes d'études, et ce sont les personnes qui proviennent des milieux les moins favorisés qui débutent leur carrière avec le fardeau d'une dette.

---

<sup>11</sup> L'étudiante ou l'étudiant bénéficie tout de même d'une exemption d'un maximum de 200\$.

<sup>12</sup> FCBÉM. *Le prix du savoir 2004 : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Collection de recherches du millénaire, Montréal, 2004, p.112.

La meilleure méthode pour réduire l'endettement étudiant est de réduire le plafond de prêts, pour transformer ces prêts en bourses. Le plafond de prêts a été diminué en 1999, avec l'entente qui liait la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le gouvernement du Québec, puis maintenu jusqu'à ce jour. Il est primordial que ce plafond soit minimalement maintenu à son niveau actuel.

### Les frais au collégial

Lors de la parution du rapport Parent, en 1966, le grand objectif alors visé était de démocratiser l'accès à l'enseignement post-secondaire. C'est alors que le vaste réseau collégial public s'est déployé partout au Québec. La tangente qui a été empruntée à la suite de cette importante réflexion sur la réappropriation par l'État de ses services fut de rendre l'éducation collégiale techniquement gratuite, donc exempte de frais de scolarité. En 1967, la gratuité collégiale coûtait 15 M\$ à l'État<sup>13</sup>, une somme importante, mais jamais autant que la nécessité d'envoyer le message clair que l'enseignement supérieur était dorénavant accessible à toutes et tous, peu importe leur classe sociale.

De temps à autre, le débat sur la tarification des études collégiales refait surface sans trop que l'on puisse voir le coup venir. Il y a pourtant une nécessité fortement ressentie de conserver cet acquis social qui nous distingue du reste du Canada et de bien d'autres nations, qui n'ont pas toutes fait le choix de l'accessibilité. En terme de diplomation, le Québec n'a rien à envier à ses voisins canadiens. Si le Québec veut entrer de plain pied dans l'économie du savoir, comme il laisse entendre depuis quelques années, il faut que la main-d'œuvre québécoise soit capable de s'adapter et d'innover. Le labeur des travailleuses et travailleurs est le principal moteur de la croissance économique des dernières décennies, et le demeurera encore longtemps. Cette main d'œuvre doit être spécialisée et, donc, scolarisée. L'éducation, dans ce contexte, constitue un enjeu stratégique pour l'avenir du Québec. Le sous-financement du réseau collégial, en comparaison avec les autres provinces, est estimé à 305 M\$.

La différence de participation aux études collégiales entre les classes de revenu est pratiquement nulle. Cet état de fait démontre que le réseau collégial public et gratuit du Québec a atteint sa cible. « L'absence de droits de scolarité à la formation professionnelle du secondaire et aux études collégiales, dans les établissements publics, est un acquis social que l'on ne devrait pas remettre en question »<sup>14</sup>.

### *Le drame anticipé d'une instauration de frais de scolarité*

L'*Enquête sur les conditions de vie des étudiants* la plus récente, datant de 2003, nous indique que la raison principale de l'interruption passée du programme d'étude post-secondaire était pour cause d'insuffisance des ressources financières. En effet, c'était 22,3 % de celles et de ceux qui

---

<sup>13</sup> Laurent Viau. *La gratuité scolaire au collégial*, FECQ, Montréal, 2006, p. 10.

<sup>14</sup> CCAFE, *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*. Québec : CSE, CCAFE, mai 2004, p.21.



interrompaient leurs études et qui bénéficiaient de l'AFE qui évoquaient cette raison, alors que les non-bénéficiaires interrompant leurs études étaient dans cette situation à 19,1 %.<sup>15</sup>

Qu'advierait-il si le gouvernement du Québec décidait d'imposer des frais de scolarité au collégial? D'abord, nous savons que les étudiantes et les étudiants provenant des classes défavorisées sont beaucoup plus sensibles aux variations de tarifs que celles et ceux provenant de classes sociales plus aisées. Donald E. Heller, directeur du Center for the Study of Higher Education, a identifié que l'élasticité-prix, c'est-à-dire l'interaction entre le prix et la demande, des études supérieures était de 0,5 % à 1 % par tranche de 100 \$.<sup>16</sup> Cela signifie que pour chaque hausse de 100 \$, une baisse de fréquentation d'entre 0,5 % et 1 % sera observée. Cela peut sembler banal à première vue, mais si l'on appliquait au Québec les mêmes droits de scolarité qu'en Ontario, c'est-à-dire environ 1 900 \$ par année<sup>17</sup>, la fréquentation collégiale chuterait d'entre 9,5 % et 19 %. Concrètement, puisque le nombre d'étudiantes et d'étudiants collégiaux oscille autour de 150 000, la baisse de fréquentation pourrait se chiffrer jusqu'à 28 500 étudiantes et étudiants. Cela signifie non seulement une accélération fulgurante de la baisse d'effectifs que connaît le Québec, mais également une dévitalisation irréversible des régions déjà en difficulté.

Le CCAFE, dans un avis datant de 2004, soulignait l'importance des barrières psychologiques à la participation aux études post-secondaires.<sup>18</sup> Pour les familles issues de milieux plus défavorisés, une hausse des coûts directement relatifs aux études a une portée et une puissance psychologiques importantes. Il n'y a, en ce sens, aucune coïncidence à remarquer que l'écart de fréquentation entre les différents milieux socioéconomiques est pratiquement nulle au collégial alors qu'il est important au niveau universitaire. Valérie Vierstraete a complié diverses données venant à la conclusion que les jeunes de 18 à 24 ans fréquentent l'université, au Québec, dans une proportion de 13 % pour les familles dont le revenu brut se situe entre 25 000 \$ et 49 999 \$ alors que les jeunes dont les parents ont un revenu annuel brut entre 75 000 et 99 999 \$ étudient à l'université dans une proportion de 40 %. (Vierstraete, p, 62). Les frais de scolarité sont à la fois une barrière financière réelle pour les jeunes issus de milieux défavorisés et une barrière psychologique.

Jacques Roy calculait, en 2006, que la moyenne d'heure travaillées par semaine par les cégepiens était de 17,2 et que 72 % des étudiantes et étudiants de cégeps occupaient un emploi rémunéré<sup>19</sup>. Selon les calculs de monsieur Roy, les étudiantes et étudiants travaillant entre 1 et 4 heures par semaine ont la moyenne scolaire la plus élevée à 80,9 %. Entre 15 et 19 heures, cette moyenne descend à 76,2 %, et c'est là que la chute s'amorce. En effet, pour entre 20 et 24 heures, la moyenne scolaire est de 74,9 % et c'est véritablement problématique pour plus de 25 heures, alors que la moyenne scolaire est de 71,5 %. La limite acceptable du nombre d'heures travaillées hebdomadairement est donc de 20 heures.<sup>20</sup>

---

<sup>15</sup> AFE, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*. Québec : MEQ, AFE, 2003, p.50.

<sup>16</sup> Donald E. Heller, « Student Price Response in Higher Education: An Update to Leslie and Brinkman ». *The Journal of Higher Education*, Vol. 68, No. 6 (Nov.-Dec.), 1997, p.631.

<sup>17</sup> Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, *Coût des études*, (page visitée le 20 octobre 2009)

<sup>18</sup> CCAFE, *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*. Québec : CSE, CCAFE, mai 2004, p.16.

<sup>19</sup> Jacques Roy, *Entre la classe et les mcjobs. Portrait d'une génération de cégepiens*. Québec, PUL, 2006, p.49

<sup>20</sup> *Ibidem*, p.57

Le nombre d'heures travaillées peut servir d'indicateur en ce qui concerne les difficultés financières vécues par les étudiantes et les étudiants. Si une étudiante ou un étudiant cherche à travailler malgré la gratuité scolaire théorique, c'est rarement par amour pour son travail, c'est surtout pour combler des besoins financiers autres. Imaginez si elle ou il avait à payer des frais de scolarité au cégep en plus.

### *Pour une réelle gratuité*

Plusieurs « frais champignons », comme nous les avons appelés, ont été abolis au tournant du millénaire. On peut notamment compter parmi ceux-ci : les frais de changement de programme, les frais de vaccination obligatoires, la taxe à l'échec, les frais de révision de note, les frais de location de casier et les frais pour avance de fond visant les étudiantes et les étudiants qui recourent à l'aide financière aux études. Ces frais, tous plus absurdes les uns que les autres, surtout dans le cas des frais pour avance de fond d'aide financière aux études, ont pu apparaître puisque, depuis 1997, la modification de l'article 24 de la Loi sur les cégeps<sup>21</sup> permet l'apparition de frais de toute autre nature (TAN), une nouvelles catégorie de droits, la seule étant non-plafonnée. Encore aujourd'hui, certains frais ne semblent pas du tout justifiés, ne nommons que les quelques exemples des frais de copie de plan de cours au Collège Heritage de l'ordre de 5 \$, des frais de 5 \$ à Cégep d'Alma pour photocopier une pièce de dossier archivé et des coûts de 5 \$ pour envoyer une télécopie au Cégep de Saint-Félicien.

Nous croyons que les droits universels doivent être plafonnés, y compris les frais TAN, jusqu'à un règlement satisfaisant du sous-financement du réseau collégial et universitaire, le tout dans une perspective de gratuité scolaire et d'accessibilité à une éducation collégiale et universitaire de qualité. Cette mesure s'inscrit dans un contexte de réelle gratuité scolaire, que la FECQ souhaite au plus au point.

De façon un peu plus détaillée, voici ce que signifierait l'application de cette gratuité au collégial. Les frais administratifs, relatifs à l'ouverture et l'analyse du dossier des étudiantes et des étudiants, de même que les droits d'admission et d'inscription seraient assumés par l'État. Les droits afférents, qui incluent notamment les frais pour les centres d'aide, services d'orientation, aide pédagogique individuelle et carte étudiante seraient également couverts par le budget national. Finalement, les frais de toute autre nature, plus souvent qu'autrement les activités socioculturelles et sportives, n'auraient pas à être déboursés par l'étudiante ou l'étudiant. Cette mesure coûterait, selon nos calculs en date de 2006-2007, 50 M\$.<sup>22</sup> La réelle gratuité inclut également la couverture par l'État des frais pour les manuels scolaires et le matériel didactique. Nous avons évalué cette mesure à 80 M\$ pour 2006-2007.<sup>23</sup>

Nous avons également calculé que les revenus additionnels du gouvernement québécois représenteraient entre 242,9 M\$ et 485,8 M\$ à la suite de la hausse d'inscriptions engendrée par

---

<sup>21</sup> *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, L.R.Q., chapitre C-29

<sup>22</sup> Laurent Viau. *La gratuité scolaire au collégial*, FECQ, Montréal, 2006, p. 59.

<sup>23</sup> *Idem*

la réelle gratuité scolaire. Par contre, les fruits d'une telle politique ne se concrétiseraient pas à court terme, puisque les revenus supplémentaires de taxes et impôts générés par la réelle gratuité sont plus substantiels vers la fin de la carrière de la technicienne ou du technicien et de la professionnelle ou du professionnel. La politique en vaut cependant la peine, puisque si nous soustrayons le coût de la réelle gratuité scolaire, de l'ordre de 130 M\$, aux revenus supplémentaires, nous obtenons des revenus nets entre 112,9 M\$ et 355,8 M\$.<sup>24</sup>

Nous souhaitons donc que soit instaurée la réelle gratuité scolaire au cégep et que, dans cette optique, tout frais ou dépense requis pour la poursuite des études collégiales soit aboli, incluant notamment les droits universels d'inscription, d'admission, afférents et de toute autre nature ainsi que les manuels scolaires et le matériel didactique nécessaire.

### Les universités à court de solutions

#### *Frais de scolarité et accessibilité*

Depuis la fin du réinvestissement de l'État en éducation, en 2003, le réseau universitaire crie famine. Le sous-financement est chronique et les universités sont dans le rouge. Le sous-financement des universités québécoises par rapport à celles du reste du Canada est de l'ordre de 375 M\$ annuellement.

Afin de palier à des difficultés de financement de son réseau universitaire, le gouvernement du Québec n'est certes pas le premier dans l'ensemble canadien ou en Amérique du Nord à changer sa politique de financement de l'éducation universitaire. La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM) a en effet étudié plusieurs de ces changements, soit ceux de Québec, Terre-Neuve, Manitoba, Colombie-Britannique, Massachussets, Virginie et Californie de même qu'en Irlande, en Australie et en Angleterre. La conclusion à laquelle la FCBEM est arrivée est que le nombre d'inscriptions diminue généralement lorsqu'il y a augmentation des droits de scolarité et augmente lorsqu'il y a diminution.<sup>25</sup>

Dans le cas de Terre-Neuve, les droits de scolarité avaient augmenté de façon importante au cours des années 1990, passant de 1 680 \$ par année en 1990-91 à 3 517 \$ en 1999-2000<sup>26</sup>. La politique de réduction des droits de scolarité est apparue en 2001-02 et avait pour but de diminuer ces derniers de 25 % en trois ans. Pour l'instant, la politique semble porter fruit, puisqu'après avoir connu un déclin constant depuis le début des années 1990, le niveau d'inscription à l'université a connu la plus forte hausse en dix ans avec 2,8% d'augmentation.

Dans un autre cas, celui du Manitoba, les droits de scolarité et frais connexes avaient augmenté de 78% durant la décennie 1990 (en tenant compte de l'inflation), passant de 1 890 \$ pour l'année 1989-90 à 3 747 \$ en 1999-2000<sup>27</sup>. En 2000, le nouveau gouvernement en place diminua

---

<sup>24</sup> *Ibidem*, p.60

<sup>25</sup> FCBEM, *Changement dans la politique relative aux frais de scolarité; Expériences naturelles effectuées dans cinq (5) pays*. Montréal : FCBEM, août 2004, p.53.

<sup>26</sup> *Ibidem*, p.24.

<sup>27</sup> *Ibidem*, p.29.

de 10% les droits de scolarité et les a gelés depuis, ce qui a entraîné une augmentation des inscriptions de 20 % entre 2000 et 2003.

Le gel de frais de scolarité a donc un impact réel sur la fréquentation universitaire. Valérie Vierstraete, dans son étude commandée par le MELS afin d'étudier les impacts du dégel, a démontré qu'en cas de scénarios de dégel des frais de scolarité universitaires à la moitié de la moyenne canadienne, le scénario actuel si l'on considère dans le calcul des proportions les frais afférents, ce sont 6000 à 13 000 étudiantes et étudiants qui ne sont financièrement privés de l'accès aux études universitaires. Inversement, un gel des frais de scolarité permet à 361 étudiantes et étudiants de plus d'accéder à l'université tandis qu'une gratuité donne les moyens à 27 789 étudiantes et étudiants de fréquenter les universités québécoises.<sup>28</sup>

Le tableau ci-dessous élabore les impacts de sept différents scénarios sur l'accessibilité aux études universitaires :

**Tableau X** : Variation d'effectifs à la suite de différents scénarios de variation des droits de scolarité universitaires

Scénario	Variation des effectifs	Variation en %
1 – Gratuité	27 788,90	12,0821
2 – Gel	370,66	0,1612
4-2 – Indexation selon l'inflation + 1 %	-264,61	-0,1150
4-3 – Indexation selon l'inflation + 2 %	-549,09	-0,2387
4-4 – Indexation au double de l'inflation	-370,19	-0,1610
6 – Dégel à la moitié de la moyenne canadienne	-12 956,75	-5,6334
7 – Dégel à la moyenne canadienne	-49 519,75	-21,5303

*Source : Vierstraete, p.109*

La FECQ demande donc le plafonnement de tous les droits universels, y compris ceux de toute autre nature, jusqu'à un règlement satisfaisant du sous-financement des réseaux collégial et universitaires, le tout dans une perspective de gratuité scolaire et d'accessibilité à une éducation collégiale et universitaire de qualité.

À cause du dégel des frais de scolarité de 50 \$ par session sur cinq ans, 500 \$ ultimement, il existe encore aujourd'hui un fossé important dans le niveau de représentation des étudiantes et des étudiants provenant de différents niveaux socioéconomiques. Entre 1994 et 1998, c'est-à-dire dans les premières années du gel des frais de scolarité, les jeunes adultes de 18 à 21 ans dont les parents appartenaient au quartile de revenu disponible le plus pauvre fréquentaient l'université à 19 %, alors que ce taux était de 39 % pour le quartile le plus riche. Le fossé n'a certainement pas rétréci à la suite du dégel.

---

<sup>28</sup> Valérie Vierstraete. *Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*, MELS, 2007, p.109

Il est nécessaire que les frais de scolarité universitaires n'augmentent pas, tout au moins, puisque l'État providence, tel qu'il existe actuellement au Québec, ne pourrait fonctionner sans les taxes et impôts des diplômés du niveau post-secondaire.

### *Frais afférents*

Il n'y a toutefois pas que les droits de scolarité à proprement dire qui ont tendance à augmenter ces dernières années. Les frais institutionnels obligatoires eux aussi augmentent rapidement, ce qui vient directement toucher l'accessibilité aux études universitaires.

Malgré une hausse continue des frais afférents imposés aux étudiants par les établissements, les universités n'ont pas une marge de manœuvre significativement plus élevée. C'est par un réinvestissement massif de l'État en éducation post-secondaire que le problème peut se régler. Ces frais afférents qui poussent comme des champignons sont maintenant régis par un règlement ministériel qui limite leur hausse.

Puisque les frais afférents ne sont pas la solution, la FECQ croit approprié que soit adoptée une loi visant l'encadrement des frais afférents universitaires et rendant toute perception de frais afférents institutionnels obligatoires, nouveaux ou déjà en place, conditionnelle à l'approbation par les associations étudiantes reconnues.

### Recommandation 2

<p><b>La FECQ prône que soit réformé le programme d'aide financière aux études ainsi que soit instauré un gel de tous les frais liés aux études dans une perspective de gratuité scolaire, afin d'assurer une accessibilité aux études à toutes celles et à tous ceux qui le désirent et qui en ont les capacités.</b></p>
--

## **Orientation 2 : L'éducation tout au long de la vie**

### **Les cégeps et l'éducation pour l'inclusion**

Depuis plusieurs années déjà, le gouvernement du Québec, plus particulièrement le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports met l'accent sur le concept d'éducation tout au long de la vie développé par l'UNESCO. Une fois de plus, le gouvernement semble adopter la tangente de cet organisme international en voulant développer une nouvelle vision de l'éducation, soit celle de l'éducation pour l'inclusion. Ces concepts peuvent être remis en question par certains et approuvés par d'autres. Cela n'empêche pas le gouvernement de faire des efforts remarquables afin d'améliorer le système d'éducation québécois. Toutefois, il est important d'apporter quelques précisions au concept d'éducation pour l'inclusion en regard de la mission des cégeps pour ensuite comprendre le rôle de l'éducation tout au long de la vie.

Tout d'abord, le concept signifie que le gouvernement québécois a peine à inclure autant d'individus qu'il le désirerait dans son système d'éducation et qu'il veut augmenter le taux

participation des québécois à ce système. Le taux de décrochage scolaire au secondaire y est certainement pour quelque chose, surtout lorsqu'on le compare à ceux du reste des provinces canadiennes, mais si on observe le taux de participation aux études post-secondaires, les québécois font très bonne figure dans ce domaine et n'ont rien à envier au reste du Canada. En ce sens, les cégeps sont des institutions qui permettent au québécois de conserver leur haut taux de participation aux études post-secondaires et améliore donc la qualité de l'éducation au Québec. Les cégeps permettent aux Québécoises et aux Québécois d'acquérir une formation spécialisée dans des établissements distinctifs répondant aux besoins des étudiantes et des étudiants. Nous pouvons conclure que les cégeps remplissent pleinement leur mission sans toutefois ignorer qu'il faut travailler à améliorer certains services, plus particulièrement l'accessibilité à ceux-ci.

Puis, il ne faut pas oublier que plusieurs ministères du gouvernement québécois travaillent à l'inclusion des québécois dans leurs propres système et structures. Ainsi, nous nous posons les questions suivantes : l'éducation pour l'inclusion, oui, mais l'inclusion de qui? Pour qui? À quoi? Au système québécois? Au marché du travail? Il est important de souligner que nous y voyons, lorsque la question se pose, une vision très systématique du concept d'inclusion, comme si le système d'éducation répondait uniquement aux critères de sélection des futurs employeurs, privés ou publics. Or, l'inclusion au système québécois et à la société québécoise ne représente pas seulement l'inclusion à son marché du travail. Le concept signifie également l'inclusion à une culture, donc l'inclusion à une vision commune de la vie en collectivité, que nous partageons dans la société québécoise. Ceci implique que le système d'éducation québécois ne doit pas seulement répondre uniquement aux besoins du marché, mais il doit également prendre en considération la culture qu'ont développés les Québécoises et les Québécois tout au long de leur existence. En 1969, les cégeps ont vu le jour pour répondre à ce besoin spécifique, avec l'implantation de cours de formation générale qui ont pour but l'inclusion des individus à la société québécoise, notamment comprendre la littérature québécoise, la philosophie et développer des habitudes de vie saines. Une fois de plus, les cégeps remplissent ici une mission essentielle à l'inclusion tout en prenant en compte la vision d'équité envers les personnes partagée par les québécois.

Finalement, la dernière spécification à apporter au concept de l'éducation pour l'inclusion est celle de l'inclusion internationale. Si le Québec veut conserver son statut de nation particulière au sein de la communauté mondiale, il est essentiel pour le système d'éducation québécois de garder les dernières particularités mentionnées plus haut. Non seulement faut-il qu'il garde ses particularités, mais il faut qu'il continue de s'améliorer en développant des outils d'inclusion et d'intégration qui lui permettront de continuer à se distinguer au sein de la communauté internationale. Notamment, avec la création des cégeps, le Québec s'est doté d'un outil qui lui permet de développer une main-d'œuvre spécialisée, qui est toujours de plus en plus en demande. En même temps, cet outil répond à la mission culturelle que les Québécoises et les Québécois désiraient voir s'implanter dans leur société. Aujourd'hui, en plus d'être un point d'accès à de l'information technique, les cégeps ont permis au Québec de se distinguer non seulement en matière de main-d'œuvre spécialisée, puisqu'un peu moins du deux tiers de la population québécoise détient un diplôme d'études post-secondaire, mais ils ont aussi permis à la population québécoise de conserver et développer une culture à leur image.

Ainsi, peut-on dire que les cégeps répondent à la définition de l'éducation pour l'inclusion? Très certainement, nous croyons que les cégeps répondent largement aux besoins de tous en matière

d'éducation, peu importe leur condition, puisqu'ils visent à leur offrir les mêmes possibilités d'apprentissage afin d'assurer une éducation de base pour tous.

Pour répondre à la baisse démographique que subit actuellement la belle province ainsi qu'à la demande grandissante des emplois demandant une formation technique sur le marché du travail, la place de la formation continue tout comme celle de la reconnaissance des acquis et compétences doit être mise à l'avant plan tout en considérant la nature de notre définition de l'éducation pour l'inclusion. Bientôt, ce seront plus de 200 000 emplois demandant un DEC ou un BAC qui seront à combler au Québec. Alors, comment remédier à la situation? Et surtout, comment remédier à la situation sans que ce soit au détriment de la formation générale?

### **Axe d'intervention 1 : La formation continue et la formation aux entreprises**

Dans un premier temps, l'idée de réintégrer de façon permanente les travailleuses et les travailleurs dans le système d'éducation nous apparaît essentiel afin qu'ils continuent le perfectionnement de leurs connaissances tout au long de leur vie. Le Québec pourra ainsi conserver son statut particulier à l'échelle internationale et perpétuer l'enrichissement culturel de l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Cette idée fait référence au concept de l'éducation tout au long de la vie développé par l'UNESCO et reprise par le ministère de l'Éducation il y a quelques années. Les connaissances se sont développées de façons fulgurante au cours des dernières décennies et leur développement ne fait que continuer. Ainsi, nous pouvons prendre en considération le fait que les enseignements reçus il y a vingt ans ne sont plus les mêmes aujourd'hui, conséquemment au développement de ces dernières. En conséquence, les Québécoises et les Québécois doivent avoir les moyens à leur disposition pour qu'ils puissent se renouveler constamment sans contrainte financière excessive. Mais ce qui implique l'apprentissage tout au long de la vie implique aussi une augmentation globale du volume de l'offre de formation et cette offre doit répondre aux besoins socioéconomiques d'une part, mais surtout elle ne doit pas oublier de répondre aux besoins culturels des milieux et contribuer à leur développement. Se renouveler constamment par une augmentation de l'offre de service de formation continue nous apparaît donc comme une solution envisageable tant et aussi longtemps qu'elle requiert une formation de base adéquatement justifiée par un diplôme d'études techniques et/ou professionnelles. Ainsi, les Québécoises et les Québécois pourront considérer avoir une formation supplémentaire solide et diversifiée pour participer au développement de leur province.

Toutefois, l'imposition d'un tel système réfère à l'accroissement d'une demande de service, et ce, dans un milieu où la culture de la formation continue n'est pas implantée représente un défi de taille pour le ministère et le gouvernement. Il nous apparaît donc fondamental que le premier axe d'intervention du gouvernement doit être celui-là. Implanter un système de formation continue axé sur l'éducation tout au long de la vie tient d'une part de la culture de la formation en général au Québec, qui doit être vu comme un tremplin pour l'avenir des individus composant sa société et, d'autre part, il doit être vu comme une source de développement et d'émancipation individuel pour tous les Québécoises et les Québécois. Comme nous croyons que les contraintes de temps et d'argent sont les principaux obstacles à l'implantation d'un tel système, nous ne croyons pas que son financement doive revenir uniquement aux individus. Comme solutions, nous proposons deux axes d'intervention possible pour le que soit financé adéquatement ce service.

Il faut que soit augmenté le pourcentage de la loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre de minimum 1% et que cet argent soit redistribué proportionnellement à l'ensemble des entreprises québécoises pour que tous y aient droit, y compris les entreprises n'ayant qu'un seul employé. Ici, il s'agirait d'un fond uniquement dédié à la formation aux adultes dont pourrait se prévaloir toutes les entreprises québécoises répondant à certains critères établis par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale. Les grosses entreprises contribueraient donc davantage à ce fonds de formation aux entreprises afin que toutes puissent y avoir droit.

Il faut également que les adultes choisissant de suivre une formation après l'obtention d'un diplôme d'études techniques et/ou professionnelles aient droit à un crédit d'impôt, comme cela se pratique dans d'autres pays, notamment l'Australie et la Suède.

Dans un autre ordre d'idées, il faut considérer les changements survenus et à survenir sur le marché de l'emploi. Certaines personnes réorientent leur carrière de façon volontaire, mais pour d'autres c'est l'effondrement d'un secteur d'activité économique en particulier qui les pousse vers un changement de carrière. Dès lors, il est impératif que soient brisées les barrières qui pourraient empêcher ces individus d'opter pour un retour aux études. Le MELS doit donc travailler étroitement avec le MESS afin que ces barrières soient soulevées et que ces gens puissent réintégrer le système d'éducation le plus rapidement possible et pour qu'ils soient accompagnés adéquatement dans leur démarche. Notons que la réintégration de ces individus dans le système d'éducation doit toujours se faire dans l'optique de notre définition de l'éducation pour l'inclusion, donc dans le but d'offrir une main-d'œuvre spécialisée ayant des compétences applicables indépendamment des lieux de travail tout en respectant l'intégrité culturelle de la mission du MELS. Donc, que les ministères respectent le mandat premier des cégeps et tout en mettant l'accent sur l'éducation pour l'inclusion.

### Recommandation 3

**La FECQ prône que soit revue la législation afin d'accroître la formation en entreprises.**

### **Axe d'intervention 2: La reconnaissance des acquis et des compétences**

Depuis plusieurs années déjà, le ministère de l'Éducation travail à mettre en place un système de reconnaissances des acquis et compétences (RAC) efficient. Il est impératif que soit mis en place un réel système de RAC pour répondre aux nouvelles exigences du développement socioéconomique et socioculturel au Québec. En effet, ce sont près de 700 000 emploi qui seront à combler au Québec d'ici 2012 et près de 200 000 d'entre-eux seront des emplois demandant minimalement un DEC technique ou un BAC. Au courant des dernières décennies, la valorisation de la diplomation sur le marché de l'emploi s'est accentué, tout comme la diversité des lieux de formation et des façons d'apprendre ont tous deux relativement changé le portrait du diplômé d'aujourd'hui. Pour répondre à cette demande, le développement d'un système de RAC est indispensable. Toutefois, la complexité de ce travail amène le ministère à réviser constamment ses façons de faire dans le domaine sans que le Québec n'ait pu se doter d'un réel système des reconnaissances des acquis et compétences efficace jusqu'à maintenant. Actuellement, nous ne



voyons que la pointe de l'iceberg de ce que pourrait être un tel système, mais les différents acteurs qui ont un rôle à jouer dans son instauration ne sont pas concertés et développent chacun de leur côté leur propre système de RAC, ce qui devrait se faire structurellement par un seul d'entre eux.

En ce sens, nous demandons au ministère de l'Éducation de prendre officiellement le leadership de l'implantation d'un tel système centralisé en partenariat avec d'autres ministères (notamment MESS et MICC) pour que soit construit un système de RAC efficace et équilibré.

Il y a un coût relié à l'absence d'un réel système de reconnaissance des acquis et compétences. Le Conference Board du Canada a émis l'hypothèse que le Canada pourrait économiser entre 4,1 G\$ et 5,9 G\$ de plus chaque année si toutes les provinces mettaient en place un système centralisé de RAC. Dans la recherche, on mentionne que les 540 000 personnes qui pourraient bénéficier d'un tel système pourraient gagner entre 8000\$ et 12 000\$ en salaire de plus par année. Trois groupes seraient particulièrement visés : les personnes immigrantes, celles et ceux ayant acquis de compétences issues du travail et de la formation ainsi que celles et ceux qui ont changé d'établissement de formation, de région ou de province. (MEQ, 2004a, p.89)

La simplification du système de RAC actuel fait également partie de nos préoccupations. En effet, la relation entre la complexité du processus des reconnaissances des acquis et compétences et son impopularité montre bien que le système actuel n'est ni efficace structurellement, ni facilement accessible, et donc rebutant pour ceux qui voudraient se prémunir de ce service encore méconnu. Essentiellement, il faudrait rendre ce service plus efficace pour qu'il soit en mesure de recevoir bon nombre de requérants et, dans cette optique, il faudrait que, non seulement la structure de la RAC soit revue et corrigée pour en faciliter l'accès, mais aussi qu'une publicisation plus attrayante et plus visible soit faite afin d'attirer plus de gens vers ce service, surtout en regard des pratiques de la RAC dans les cégeps au Québec.

Dans un autre ordre d'idées, nous croyons que l'implantation d'un système de RAC efficace pourrait permettre au gouvernement et à l'ensemble de la population immigrante de s'ajuster avec le développement socioculturel et socioéconomique de la province. Ici, nous entendons qu'une partie de la vision inclusive du système d'éducation québécois pourrait être améliorée. En effet, un système de RAC mieux structuré et adapté à la population immigrante pourrait permettre au Québec de mesurer le niveau de connaissance technique et générale acquis par ceux-ci dans leur pays d'origine et, par la suite, mieux les diriger vers notre système d'éducation pour qu'il complète la formation manquante ou pour recevoir un diplôme attestant qu'ils ont la formation requise pour travailler au Québec. De la sorte, une immigrante ou un immigrant qui aurait suivi une formation d'études techniques ou professionnelles pourrait passer par le processus de la RAC pour se faire reconnaître son diplôme au Québec ou se voir diriger vers le système d'éducation québécois pour recevoir la formation jugée manquante.

Ici, il est indispensable de parler de reconnaissance des acquis et compétences en formation générale. Pour nous, ce sujet demeure rempli d'ambiguïtés, mais il n'en demeure pas moins de la plus haute importance. Quels sont les critères établis par le système de la RAC pour reconnaître la formation générale? Comment pouvons-nous nous assurer, en tant que peuple distinct, que notre culture ne soit pas mise de côté au profit d'une insertion au marché du travail prématurée? Ne serait-il pas plus avantageux pour l'ensemble de la population québécoise que les immigrantes

et immigrants québécois profitent tous d'un système de reconnaissance des acquis et compétences leur permettant d'obtenir, au juste niveau de leurs acquis et compétences, une formation spécialisée dans un domaine professionnel ou technique en plus d'acquérir les compétences et les acquis des québécoises et des québécois en ce qui attrait à l'enseignement générale? Par le fait même, pourrions-nous offrir aux immigrants la chance de s'installer dans notre province avec un diplôme reconnue par le ministère de l'Éducation et par le marché du travail?

De toute évidence, mettre en place une telle structure de reconnaissance des acquis et compétences pour les nouveaux arrivants nous semble tout aussi essentiel que complexe et coûteux. Seulement un service de RAC dédié spécialement aux nouveaux arrivants pourrait entrer dans notre définition de l'éducation pour l'inclusion en plus de mieux cerner leurs besoins, différents des Québécoises et des Québécois qui utilisent le système de reconnaissance des acquis et compétences actuellement, dans le but de les inclure systématiquement dans la société québécoise.

Dans l'optique de l'éducation pour l'inclusion, il va de soi que la RAC remplit bien son rôle, puisque d'une part, le taux de diplomation au Québec serait plus élevé et il est bien connu que plus le niveau d'étude atteint est élevé plus le salaire est élevé et plus les salaires des Québécoises et des Québécois sont élevés, plus ils paient d'impôt, ce qui améliore la qualité de vie en plus de garnir les fonds publics. En second lieu, ce rôle est rempli parce que le fait d'obtenir un diplôme reconnu, par le ministère de l'Éducation entre autres, aide les individus à se sentir valorisés et accomplis dans la société québécoise d'aujourd'hui en plus de les inscrire dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie, tout comme les nouveaux arrivants qui pourraient bénéficier d'un système de RAC les aidant à s'orienter dans la société québécoise. En conséquence, un tel système amènerait les individus à satisfaire les exigences socioéconomiques et socioculturelles de la société québécoise.

#### Recommandation 4

<b>La FECQ prône que des balises nationales soient élaborées pour faciliter l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences.</b>
--

### **Orientation 3 : Des établissements près de la communauté**

#### **Axe d'intervention 1 : L'accès aux services**

En donnant à la communauté accès à des services dans un établissement d'études postsecondaire, on répond à plusieurs objectifs. En fait, on crée un lien entre le citoyen et l'établissement, ce qui peut aider notamment à l'accessibilité aux études postsecondaire. Il a été préalablement avancé que peut importe les frais de scolarité ou même l'efficacité du programme d'Aide financière aux études, la perception des études supérieures a une grande influence sur l'accès. Aussi, les jeunes de familles plus démunies se sentent moins touchés par les études supérieures, ils ne pensent pas pouvoir y accéder pour plusieurs, l'objectif d'y accéder n'est pas là. En permettant au parent d'amener leurs enfants nager à la piscine du cégep gratuitement, par exemple, on permet aux

enfants de prendre contact avec le cégep, et on risque de les intéresser d'avantage aux études supérieures.

Les services dans un établissement postsecondaire peuvent être moins dispendieux que les services d'établissements privés, ce qui augmente l'accès, notamment pour les cellules familiales les plus démunies. La communauté peut alors profiter pleinement des activités et le milieu de vie de la région devient plus intéressant. On aide également la communauté à renforcer ses liens, l'établissement devient un lieu de rencontre et d'échanges. On vient donc aider le développement régional sur le plan social et culturel, ce qui représente un des rôles des établissements collégiaux.

Rapprocher les établissements publics de la communauté permet aussi d'amplifier le lien de confiance entre l'État et le citoyen, un lien d'une importance capitale. Effectivement, les citoyennes et les citoyens peuvent constater les investissements de l'État, en plus de s'impliquer dans les activités offertes. Un bon exemple de l'augmentation de l'implication et de la compréhension du rôle de l'État est le possible ajout dans la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel par le projet de loi n°44 d'une assemblée annuelle visant à informer la population desservie par le collège du bilan annuel du collège en question.

Un projet intéressant est celui du Centre d'amélioration, de Maintien et de Prévention en Santé (CAMPS). Ce centre, développé en partenariat entre le cégep de Jonquière, la ville de Saguenay et le Centre de santé et des services sociaux de Jonquière, offrira des services aux citoyennes et aux citoyens dans une approche systémique. Le centre sera dédié à la santé de l'individu, on y retrouvera ainsi une multitude de professionnels afin d'aider la communauté à développer de saines habitudes de vie. Le centre se servira de l'expertise du Groupe ÉCOBES, un Centre collégial de transfert des technologies en pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN), des spécialistes du CSSS, de la Chaire de recherche conjointe du cégep de Jonquière et de l'Université du Québec à Chicoutimi, en plus de répondre à des objectifs du MELIS et du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Sans compter que le bâtiment qui recevra le projet sera construit selon la norme LEED, se qui répond à des critères environnementaux très strictes. Ce genre de projet devraient être développés partout à travers le Québec.

#### Recommandation 5

<b>La FECQ prône que les établissements d'études postsecondaires offrent d'avantage de services gratuits et accessible à la communauté.</b>
---

#### **Axe d'intervention 2 : Les étudiants, des citoyens**

Avant d'être étudiantes ou d'être étudiants, on est d'abord citoyenne ou citoyen. En ce sens, l'éducation ne doit pas simplement servir à former des futures travailleuses et travailleurs, mais elle doit également servir à former de meilleures citoyennes et de meilleurs citoyens, afin que toutes et tous s'impliquent d'avantage dans leur communauté, que toutes et tous participent d'avantage à la vie démocratique du pays, que toutes et tous évolue dans une société plus ouverte et plus inclusive.

Pour ce faire, la Fédération propose que soit intégré dans les cours, et ce à tous les niveaux d'enseignement, des apprentissages durables. Dès le centre de la petite enfance, il faut enseigner aux enfants l'importance de faire attention à l'environnement, autant qu'il est important de leur inculquer des valeurs d'ouverture à la différence.

En ce sens, il est tout à fait absurde que des réalités tel l'homoparentalité ne soit pas systématiquement soulevées dans des programmes d'études comme Technique d'éducation à l'enfance ou Technique d'éducation spécialisée. En fait, l'homosexualité devrait être démystifiée dans les tous les programmes d'études, afin de réduire l'exclusion sociale et la discrimination. Il en va de même sur la question de la pauvreté. Comment ce fait-il que les préjugés quant aux bénéficiaires de l'aide sociales ne soient pas démystifiés dans les lieux d'enseignement? La question environnementale est traitée depuis des années, tout comme la question de la pauvreté dans le monde. Par contre, on oublie trop souvent les réalités sociales et individuelles du Québec, ce qui est un grave problème aux yeux de la Fédération.

Un cours de citoyenneté a été créé au secondaire, ce qui représente une avancée importante. Par contre, encore beaucoup de travail reste à faire. Au niveau collégial, le Québec a fait le choix judicieux de créer les cégeps, qui permettent un tronc commun entre les programmes techniques et les programmes préuniversitaires. Il serait pertinent d'utiliser ce tronc commun, par exemple par le biais d'un des cours de philosophie ou par celui d'un cours de sociologie, pour traiter de certains des sujets préalablement mentionnés.

Une autre initiative intéressante, appliquée notamment au cégep du Vieux Montréal, est la semaine de la citoyenneté. Lors de cette semaine, plusieurs conférences et activités sont offertes aux étudiantes et aux étudiants, qui peuvent alors débattre et en apprendre d'avantage sur divers sujets. Cette semaine offre une tribune à toute la communauté collégiale et les étudiantes et les étudiants peuvent débattre avec le personnel du cégep. Des semaines semblables ont lieu dans d'autres établissements et peuvent porter sur l'inclusion ou encore sur la diversité culturelle, par exemple.

Les simulations de votes au primaire et au secondaire sont une belle manière d'intéresser les jeunes à la participation citoyenne. Mais plus encore, plus de bureaux de votes, lors de élections, devraient prendre place dans les céges et université, permettant aux étudiantes et aux étudiants de voter plus facilement, malgré leurs horaires chargés, avec des cours et un emploi.

#### Recommandation 6

**La FECQ prône que les étudiantes et les étudiants soient considérés d'abord et avant tout comme des citoyennes et des citoyens, et que cela se reflète dans la place qu'on leur accorde au sein des établissements ainsi que dans les programmes d'études.**

## **Conclusion**

Comme nous l'avons vu, le réseau collégial au Québec n'est pas parfait. La FECQ est constamment en première ligne du grand chantier de réflexion et d'action sur ce réseau, et ce sont toutes les conclusions tirées à travers les années qui sont présentées dans ce document. Trois types d'entraves à l'accessibilité ont été identifiées : géographiques, financières et sociales.

D'abord, au niveau géographique, la carte des programmes a besoin d'une révision. Des dédoublements inefficients et nuisibles ont cours dans des cégeps près les uns des autres dans des régions en difficulté, comme explicité précédemment. Les bassins de recrutements doivent varier en fonction du programme, considérant que le besoin de combler une certaine demande de main d'œuvre est géographiquement beaucoup plus vaste pour des programmes très spécifiques en comparaisons aux programmes préuniversitaires et aux techniques humaines. Dans le même ordre d'idée, les seuils de viabilité doivent également être relatifs, puisque certains programmes peuvent répondre complètement à un besoin de main d'œuvre et compter moins de 60 étudiantes et étudiants. Des nouveaux programmes devraient être développés rapidement en fonction des créneaux d'excellence identifiés dans le cadre du projet ACCORD, afin que chaque région puisse tirer son épingle du jeu sans nuire à son voisin.

Au niveau du financement des cégeps, la formule FABES a besoin d'une révision afin de réellement tenir compte des besoins minimaux de financement de l'enseignement, puisque ces derniers sont les mêmes pour un groupe-cours de 15 étudiantes et étudiants que pour un groupe en comptant 30.

En ce qui concerne les obstacles financiers, il faut d'abord et avant tout se pencher sur le système d'AFE. Le seuil de contribution parentale, à partir duquel une étudiante ou un étudiant commence à voir son aide diminuée, devrait passer de 30 000 \$ à 45 000 \$ afin de tenir compte de la capacité réelle des parents à contribuer aux études de leurs enfants. Le plafond de prêts, qui assure l'obtention de bourse une fois que l'aide a atteint ce montant, doit minimalement être maintenu afin de ne pas augmenter davantage l'endettement étudiant. De plus, depuis 1994, les dépenses admises ont été indexées à l'IPC seulement 8 fois. Il faut un mécanisme d'indexation automatique de même qu'une rétroindexation.

Le drame anticipé d'une instauration de frais de scolarité au collégial est à éviter. Pour chaque 100 \$ d'augmentation, une baisse de fréquentation d'entre 0,5 % et 1 % sera vécue dans l'entièreté du réseau. Il faut plutôt instaurer la gratuité réelle, donc l'abolition de tous les frais universels et la prise en charge par l'État des coûts de matériels didactiques. Les calculs explicités précédemment ont démontré qu'un gain de revenus à long terme pour l'État serait observée. Au niveau universitaire, tous les droits universels doivent être plafonnés. Les conséquences de recul de l'accessibilité à la suite du dégel de 2007 devraient être suffisantes pour convaincre que l'État québécois doit davantage assumer une responsabilité financière pour les études universitaires et collégiales.

Au niveau de l'éducation tout au long de la vie, le volet de la formation aux entreprises serait gagnant d'une bonification du pourcentage de la loi favorisant le développement et la formation

de la main d'œuvre (loi du 1 %) et que cet argent soit ensuite distribué proportionnellement à l'ensemble des entreprises québécoises, permettant l'accès au fonds pour toutes les entreprises, sans discrimination relative au nombre d'employés. Pour la reconnaissance des acquis et compétences, un système central serait beaucoup plus efficace et efficient que le système complètement décentralisé qui se développe en ce moment. Les économies seraient très importantes, entre 4,1 G\$ et 5,9 G\$, comme précédemment mentionné.

Finalement, au niveau du volet social, le système d'éducation aurait à gagner à former davantage l'aspect de citoyenneté des étudiantes et des étudiants. Des notions spécifiques à la citoyenneté, au développement durable et la démystification de l'homosexualité intégrées aux cours contribueraient à former des citoyennes et des citoyens plus avertis. Des établissements collégiaux plus près de leur communauté renforcerait également le devoir social des cégeps au Québec.

Pour conclure, ce document est la réponse que la Fédération étudiante collégiale du Québec apporte à l'appel de mémoire du Conseil supérieur de l'éducation, qui invitait les organismes consultés à sortir des sentiers battus. Espérons maintenant que les différents acteurs des milieux collégiaux et universitaires batteront ensemble ces nouveaux sentiers qui mèneront le Québec vers une éducation de qualité, accessible pour toutes et tous.

## **Résumé des positions**

**La FECQ prône que soit réformé la gestion de l'offre de formation ainsi que le financement des établissements collégiaux en vue d'assurer l'accessibilité à une éducation collégiale de qualité sur l'ensemble du territoire québécois.**

**La FECQ prône que soit réformé le programme d'aide financière aux études ainsi que soit instauré un gel de tous les frais reliés aux études dans une perspective de gratuité scolaire, afin d'assurer une accessibilité aux études à toutes celles et à tous ceux qui le désirent et qui en ont les capacités.**

**La FECQ prône que soit revue la législation afin d'accroître la formation en entreprises.**

**La FECQ prône que des balises nationales soient élaborées pour faciliter l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences.**

**La FECQ prône que les établissements d'études postsecondaires offrent d'avantage de services gratuits et accessible à la communauté.**

**La FECQ prône que les étudiantes et les étudiants soient considérés d'abord et avant tout comme des citoyennes et des citoyens, et que cela se reflète dans la place qu'on leur accorde au sein des l'établissements ainsi que dans les programmes d'études.**

## **Médiagraphie**

### Imprimés

- AFE, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*. Québec : MEQ, AFE, 2003, 76 pages
- BHÉRER-SIMARD, Benoît. *L'accessibilité géographique aux études collégiales*, FECQ, Montréal, 2007, 93 pages
- CCAFE, *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*. Québec : CSE, CCAFE, mai 2004, 357 pages
- FCBEM, *Changement dans la politique relative aux frais de scolarité; Expériences naturelles effectuées dans cinq (5) pays*. Montréal : FCBEM, août 2004, 73 pages
- FRADETTE, Sonia, Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique, Document de référence du Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS), 30 pages
- FRENETTE, Marc. *Accès au collège et à l'université : Est-ce que la distance importe?*, Statistiques Canada, Ottawa, juin 2003, 21 pages
- GOBEIL, Isabelle, Louise Clermont et Francine D'Ortun, pour le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, Avis au ministère de l'Éducation, Juin 2000, 73 pages
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002.
- HELLER, Donald E. « Student Price Response in Higher Education: An Update to Leslie and Brinkman ». *The Journal of Higher Education*, Vol. 68, No. 6 (Nov.-Dec.), 1997, 659 pages
- MEQ, *Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie*, Rapport du Comité d'experts sur le financement de la formation continue, Québec, Gouvernement du Québec, 2004, 184 pages
- ROY, Jacques, *Entre la classe et les mcjobs. Portrait d'une génération de cégepiens*. Québec, PUL, 2006, 140 pages
- TURGEON, Jocelyn, Louise Bourque et Danielle Thibeault, *Une histoire de l'éducation des adultes*, Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS), 2007, 125 pages



- VIAU, Laurent. Baisse d'effectif au collégial et carte des programmes, FECQ, Montréal. 2006, 101 pages
- VIAU, Laurent. *La gratuité scolaire au collégial*, FECQ, Montréal, 2006, 105 pages
- VIERSTRAETE, Valérie. *Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*, MELS, 2007, 132 pages

#### Multimédia

- MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO, *Coût des études*, consulté le 20 octobre 2009,
- TALBOT, Genevieve, *La reconnaissance des acquis et des compétences des adultes : à l'aube d'une relance*, Synthèse des principaux écrits, CSQ, 2005, 123 pages, consulté le 10 août 2009,  
<http://www.education.csq.qc.net/sites/1673/documents/publications/D11593.pdf>